

Monsieur le Maire  
Mairie de Bornel  
Rue de l'Eglise  
60540 BORNEL

Bornel, le 8 septembre 2023

Objet : Demande d'avis sur la remise en état en fin d'exploitation Projet de Centre de transit, tri, de déchets non dangereux à Bornel à l'adresse : ZA d'Outreville 60540 Bornel

**Courrier envoyé avec AR n° 1A 201 347 3184 7**

Monsieur le Maire,

La société BUTIN projette l'installation d'un centre de transit, tri, de déchets non dangereux sur son site historique de Bornel.

Un dossier de demande d'enregistrement ICPE a été déposé en préfecture en deux étapes : le dossier initial le 26/04/2023 et des compléments le 3/08/2023, Dans le cadre de l'instruction de notre demande, nous sollicitons votre avis sur les conditions de remise en état que nous avons prévues en fin d'exploitation. Cet avis est requis, en application de l'article R512-46-4 du code de l'environnement :

« A chaque exemplaire de la demande d'enregistrement doivent être jointes les pièces suivantes :

...

5° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ; »

...

Les extraits suivants de notre demande vous sont joints pour votre bonne information : conditions de remise en état du site après exploitation, carte d'implantation, plan d'ensemble format A4.

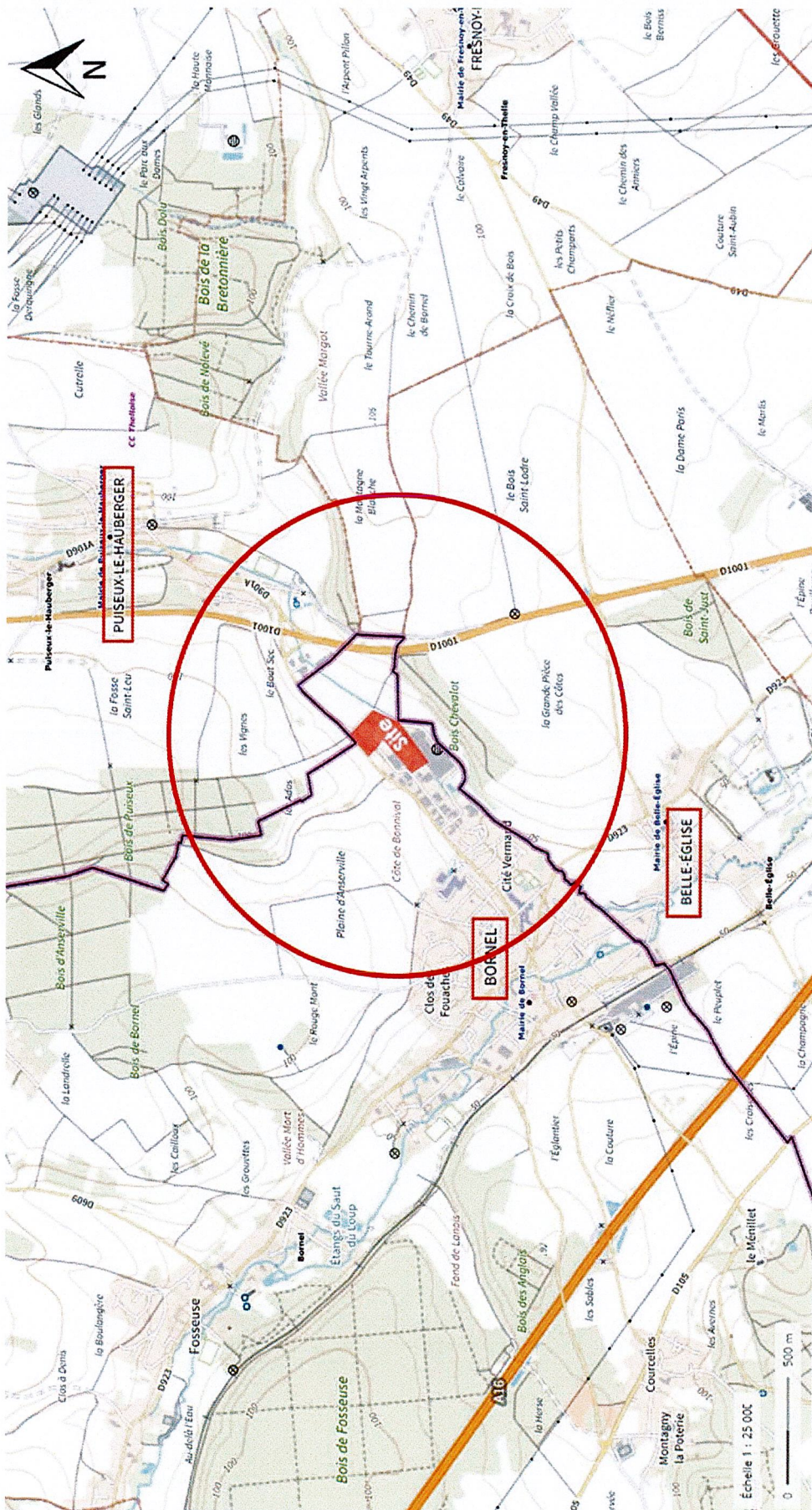
En vous remerciant par avance de bien vouloir nous transmettre votre avis par lettre, et restant à votre disposition pour toute clarification que vous pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent DELBECO  
Directeur Général



Pièces jointes :

- PJ1 Carte d'implantation du site
- PJ2 Cadastre
- PJ3 Plan masse
- PJ8 Conditions de remise en état



**PLAN DE SITUATION – basé sur carte IGN 1-25000**  
 Centre de transit et de tri de DND à Borne – Avril 2023







BUTIN SÉDIC  
ZA OUTREVILLE 60540 Bornel  
Tél : 03 44 08 53 53  
[www.butin-sedic.fr](http://www.butin-sedic.fr)



**Centre de tri et transit de DND à BORNEL (60)**  
**DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE**  
Avril 2023

*PJ8 et PJ9 – Avis du propriétaire et du maire  
sur la remise en état en fin d'exploitation*



CHARGE D'ETUDE  
59 avenue de Marinville  
94100 Saint Maur des Fossés  
Tél : 01 48 89 67 38  
[www.arcoe.fr](http://www.arcoe.fr)

1. RESTITUTION DU TERRAIN AU PROPRIETAIRE .....	3
1.1 Evacuation des locaux.....	3
1.2 Investigations.....	3
2. ACTIVITES POSSIBLES DANS LA SUITE DE BUTIN SEDIC .....	4
3. AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION .....	4
4. LETTRE DE LA MAIRIE RELATIVE A LA REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION.....	4



# 1. Restitution du terrain au propriétaire

## 1.1 Evacuation des locaux

BUTIN SEDIC est propriétaire du terrain.

En fin d'activité, la plateforme extérieure et les bâtiments seront vidés de tous les équipements et matériaux liés à l'activité, et seront mis en sécurité comme suit :

- Évacuation des matériaux stockés
- Évacuation des matériels et équipements liés à l'activité de la chaîne de tri de DIB
- Évacuation des bennes à déchets
- Le site sera maintenu fermé et interdit d'accès aux personnes non autorisées.
- Mise en sécurité du site assurée par une surveillance régulière

Les alvéoles servant au stockage seront vidées.

Tous les déchets seront évacués. Le risque d'incendie sera donc nul.

Le terrain serait alors vendu.

## 1.2 Investigations

Les risques d'infiltration de produits polluants dans le sol sont minimes voire nuls.

Ils peuvent s'être produits en cas de dégradation des dalles étanches.

L'état du sol en fin d'exploitation sera caractérisé par une inspection visuelle du site et de ses abords afin de confirmer l'état des aménagements :

- Dalle béton, sans fissures ni trous
- Voiries en état d'usage, sans fissures ni trous
- Réseaux en bon fonctionnement, dont eaux usées et eaux pluviales en particulier

Les résultats de ces investigations seront tenus à disposition de l'inspecteur des ICPE.



## 2. Activités possibles dans la suite de BUTIN SEDIC

□ *Source : PLU de Bornel approuvé le 08/06/2016, site web communauté de Communes des Sablons*

Le site appartient au secteur UE selon le PLU de Bornel. Il peut donc évoluer vers de nouvelles activités commerciales, artisanales, industrielles, ainsi que des dépôts ou installations publics ou privés qui seront classées ou pas, et qui feront l'objet de demandes d'autorisation spécifiques si nécessaire.

Ces activités seront conformes au règlement du PLU de Bornel.

Le site pourra être réutilisé pour des activités similaires ou nouvelles :

- Les constructions et installations à usage industriel, commercial, artisanal ou d'entrepôt soumises ou non à déclaration ou à autorisation ;
- Les constructions à usage de bureaux ;
- Les logements destinés aux personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la surveillance, l'entretien ou le fonctionnement des établissements admis dans la zone à condition qu'ils soient réalisés dans le volume des constructions autorisées ;
- Extension des activités actuelles sur la zone d'activité si cette extension est autorisée

Ces activités seront conformes au PLU de Bornel.

## 3. Avis du propriétaire relatif à la remise en état du site en fin d'exploitation

Monsieur Vincent DELBECQ président de BUTIN-SEDIC et signataire de la présente demande d'enregistrement est favorable par principe aux conditions de remise en état du projet qu'il propose.

## 4. Lettre de la mairie relative à la remise en état du site en fin d'exploitation

BUTIN-SEDIC a adressé au Maire de la commune, une lettre demandant son accord. La réponse sera transmise à la DREAL dès que disponible.

